

QUELLE POLITIQUE CULTURELLE ET MUSICALE POUR DEMAIN?

FUTURS COMPOSES
RESEAU NATIONAL DE LA CREATION MUSICALE

PISTES DE REFLEXIONS ET DE PROPOSITIONS SUR LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LA CULTURE ET LA MUSIQUE DANS LA PERSPECTIVE DES ELECTIONS DE 2012 ET 2014.

Texte rédigé par Benoit Thiebergien, président de Futurs Composés et directeur du CIMN/Les Détours de Babel, complété et validé par les membres de Futurs Composés.

Dans le contexte actuel de l'évolution des pratiques artistiques et culturelles, de l'érosion des financements publics, de la fragilisation des structures culturelles indépendantes qui maillent le territoire, Futurs Composés, réseau national de la création musicale, considère qu'il est important d'affirmer un certain nombre de principes, de formuler des pistes de réflexions, des orientations et des propositions pour une politique publique de la culture et de la musique, et d'interpeller les responsables politiques dans la perspective de l'élection présidentielle et des législatives de 2012 et des élections municipales et européennes de 2014.

L'INCONTOURNABLE CRÉATION

Soutenir la création et l'innovation artistique et aider à l'émergence de nouvelles œuvres et pratiques artistiques.

« Le monde de l'art n'est pas celui de l'immortalité, c'est celui de la métamorphose. » André Malraux

La création artistique, associée à un travail de recherche et d'innovation, est indispensable à l'enrichissement et/ou au renouvellement des langages artistiques contemporains. Sa place est aussi importante que celle du patrimoine, dont elle fera partie dans le futur.

Une société sans création, repliée sur elle-même et son seul patrimoine, devient une société stérile, incapable d'imaginer son présent et de se projeter dans le futur. Sans création, pas de renouvellement des œuvres, de développement de la pensée critique, de confrontation des valeurs, mais aussi d'applications concrètes de celle-ci dans l'environnement quotidien : design, architecture, jardin, loisirs, cuisine, technologies et produits culturels, bref dans le développement du sensible et la poétisation du quotidien.

La création interroge le passé, éclaire le patrimoine, révèle la valeur symbolique du monde d'aujourd'hui, nourrit la pensée contemporaine, confronte les esthétiques, s'engage et résiste aux académismes. En ce sens, elle crée les conditions du renouvellement des œuvres et de la pensée qui les imagine.

Si la politique c'est l'art de faire (bien) vivre ensemble et de réguler les interactions entre les citoyens, alors la dimension culturelle est un facteur déterminant du lien social, défi majeur de l'action politique dans nos sociétés écartelées entre intégration et communautarisme. Les conditions du renouveau des valeurs, de la fertilisation du pluralisme artistique, de la construction de nouveaux imaginaires collectifs ne peuvent exister si les conditions de la création artistique, de l'émergence de formes nouvelles, de renouvellement des esthétiques ne sont ni réunies, ni garanties par la puissance publique.

Propositions dans le domaine du spectacle vivant et de la musique :

- “ Décloisonner les réseaux de diffusion labellisés et multiplier les résidences de création et les productions musicales (musiques contemporaines écrites et électroacoustiques, jazz, musiques improvisées, musiques du monde, musiques actuelles) dans les structures d'enseignement et les équipements culturels labellisés : conservatoires, scènes nationales, conventionnées, pluridisciplinaires, centres nationaux de création musicale, scènes de musiques actuelles, etc.
 - “ Développer des résidences pluriannuelles de compositeurs auprès des ensembles instrumentaux et vocaux conventionnés, des orchestres nationaux et des compagnies musicales.
 - “ Incrire la création musicale contemporaine dans le cahier des charges des institutions subventionnées et des équipements culturels labellisés.
 - “ Soutenir l'émergence de projets innovants : aides à la création, résidences, bourses, commandes et appels à candidature de premières œuvres ou projets.
 - “ Soutenir les manifestations et les réseaux de diffusion engagés dans le risque de la création : événements, festivals, biennales, centres nationaux de création musicale, centres culturels de rencontres, réseau culturel français à l'étranger, etc.
- Etc.

LA DÉMOCRATISATION DES CULTURES

Rechercher une nouvelle dialectique entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle.

« L'idéal serait donc de promouvoir la diversité culturelle tout en maintenant les exigences de qualité. Les politiques culturelles des gouvernements devraient donc combiner ces deux modèles, s'appuyer sur les acquis de la démocratisation culturelle en favorisant la démocratie de la culture. »

Alexandre Laraque

« Soutenir une pluralité d'échelles d'excellence, qui rompt avec l'alternative de l'élitisme étroit et du populisme condescendant en renouant avec une visée émancipatrice de la culture. » Philippe Coulangeon

Deux modèles aujourd'hui sont encore en débat, quand il est question de politique culturelle.

Le modèle malrucien de la démocratisation de la culture, fondatrice de l'action du Ministère de la Culture, s'est construit sur une vision élitiste de la culture. L'intervention publique consiste alors à la faire partager au plus grand nombre. Puisant ses fondements dans les avant-gardes des années 60, elle considère qu'il existe une culture légitime, dont il convient de maintenir les hauts standards de qualité, garantis par les financements publics : opéra, musique classique et contemporaine, théâtre d'auteur et danse contemporaine, arts contemporains...

A l'opposé, les tenants de la démocratie culturelle, née notamment du mouvement de l'éducation populaire, et aujourd'hui bien souvent portée par les collectivités locales, revendiquent la diversité des formes d'expression, remettent en cause la hiérarchie des expressions artistiques et culturelles, ainsi que l'expertise de l'Etat et préconisent une intervention publique privilégiant le libre choix du citoyen et la diversité des approches.

Ces deux modèles qui ont façonné le paysage institutionnel de la culture en France en entretenant une dichotomie entre arts majeurs et arts mineurs, musiques savantes (« celles qui durent ») et musiques actuelles (« celles qui passent »), ne sont plus le reflet des pratiques artistiques et de création.

Il est donc vain aujourd'hui d'opposer ces deux visions. L'État et les collectivités doivent reconnaître et garantir ensemble le pluralisme artistique dans une synergie entre leurs politiques respectives, en favorisant une

dynamique complémentaire entre les objectifs d'exigence artistique hérités des valeurs de la démocratisation de la culture et l'ouverture vers la diversité des approches artistiques préconisées par les tenants de la démocratie culturelle.

Plutôt que de penser en termes de territoires artistiques, de champs esthétiques, de pratiques distinctives, il convient aujourd'hui de penser l'élargissement du champ de l'intervention publique en reconnaissant la pluralité des chemins et des approches artistiques et musicales; en favoriser les ponts entre les champs artistiques et en réduisant l'écart du soutien public entre les formes dites « savantes » et « populaires », en privilégiant les parcours artistiques plutôt que les répertoires, les dynamiques de transversalités à celles des cloisonnements.

Propositions dans le domaine du spectacle vivant et de la musique :

- “ Repenser la bipolarisation administrative des territoires musicaux des musiques savantes et des musiques actuelles au profit de parcours musicaux, de projets d'artistes, etc.
 - “ Redéployer et rééquilibrer les financements publics entre savant et populaire, entre répertoire et création, entre grandes formations nationales et jeunes ensembles musicaux, entre grandes institutions et structures musicales indépendantes.
 - “ Redéfinir le cahier des charges et les modalités d'évaluation des grandes institutions musicales.
 - “ Encourager les transversalités et transdisciplinarités avec les autres arts de la scène : théâtre, danse, arts visuels, cinéma, cirque, etc.
 - “ Enrichir et renouveler le répertoire des orchestres de jeunes, des harmonies, etc.
 - “ Encourager de nouvelles alliances entre les pratiques savantes et populaires dans les structures d'enseignement musical et artistique. Eclairer le répertoire à l'aune de la création; la tradition de l'écriture occidentale à celle des musiques orales ou improvisées.
 - “ Traduire cette dynamique dans l'approche des actions éducatives et culturelles auprès de relais de publics (scolaires, universitaires, premier âge, troisième âge, populations « empêchées », etc.)
- Etc.

UNE CULTURE DE PROXIMITÉ

Décloisonner les politiques publiques et favoriser une « culture de proximité » en privilégiant les dynamiques partenariales entre l'État, les collectivités locales et la « société civile ».

« La culture ne se décrète pas, elle se construit, se vit et se réinvente dans une pluralité de pratiques sociales. » Philippe Poirrier

D'un côté, le Ministère de la Culture se replie aujourd'hui sur ses fonctions régaliennes, soutient les grandes institutions nationales, le réseau des Établissements publics et équipements labellisés. De l'autre, les collectivités affranchies de la « tutelle » de l'État, développent leurs propres compétences et événements culturels, bien souvent au service de l'attractivité des territoires et/ou pour soigner les blessures sociales.

Les collectivités se substituent alors, bien souvent, aux professionnels et acteurs culturels indépendants en devenant les producteurs de leurs propres événements, et fragilisent ainsi grandement le tissu culturel associatif et indépendant provenant de la société civile.

Cette balkanisation des politiques publiques, met fin bien souvent aux financements croisés des partenaires institutionnels, condition permettant à de nombreuses structures culturelles de moyenne taille, issues d'une forme d'engagement ou de militantisme culturel, de développer des actions de terrain en association avec les relais de publics, les structures d'enseignement et la population.

Plutôt qu'un partage des compétences entre partenaires publics, et une appropriation des initiatives culturelles directement par les collectivités, il apparaît beaucoup plus efficace de maintenir et développer les partenariats croisés entre l'État, les collectivités et la société civile afin de distribuer des moyens adaptés à des initiatives non publiques, à des acteurs « territorialisés », développant une « culture de proximité », proche des lieux de vie et des espaces de sociabilité.

Car les structures indépendantes résistent mieux à la situation en cours, et sont à même de promouvoir des modèles culturels originaux, en phase avec les mutations sociales et culturelles. Modèles dont s'inspireront ensuite les grandes institutions et les collectivités publiques.

Pour le même « service rendu » aux citoyens, elles sont économiquement bien plus « rentables », en termes d'investissement public et renouvellent les

modèles d'actions culturelles avec une capacité d'adaptation plus efficace et souple face aux évolutions des pratiques culturelles des citoyens.

De plus, permettre à ce secteur indépendant d'exister et de se développer est une condition précieuse pour garantir la diversité culturelle.

Propositions dans le domaine du spectacle vivant et de la musique :

- “ Maintenir la compétence culturelle des collectivités territoriales actuelles et à venir.
 - “ Répartir « équitablement » les moyens de l'État sur l'ensemble du territoire français.
 - “ Privilégier la mise en réseau interrégionale et la circulation des œuvres en France, en Europe et à l'international.
 - “ Garantir l'émergence de projets nouveaux issus des acteurs culturels de terrain.
 - “ Favoriser les financements croisés sur des contrats d'objectifs avec les acteurs culturels provenant de la société civile.
 - “ Revendiquer une forme de « saupoudrage » des subventions, indispensables à l'émergence de nouvelles structures et au renouvellement des équipes artistiques. (pépinières de structures culturelles)
 - “ Lutter contre la « ghettoïsation » des circuits de création et de diffusion institutionnels et labellisés.
 - “ Créer des « compagnonnages » entre les jeunes créateurs, les équipes artistiques et les centres chorégraphiques nationaux, centres dramatiques nationaux, centres nationaux de création musicale, et les grandes institutions culturelles subventionnées.
- Etc.

DU CONSUMÉRISME À L'AMATEURISME

Sortir de la logique de consommation culturelle et lier l'excellence à l'éducation artistique et aux pratiques amateurs.

« Le rôle des pouvoirs publics sera de plus en plus celui de faciliter l'accès à tous, individuellement, à la possibilité de créer, d'être un acteur de la culture : créer les conditions de possibilité pour que la culture soit l'invention de tous. » Michel Wieviorka

La question des pratiques amateurs est un enjeu crucial pour les années qui viennent. L'augmentation de la durée de vie, du temps de loisirs, des pratiques culturelles individuelles et domestiques, le développement des supports numériques bouleversent et diversifient les habitudes culturelles. Si tous ne veulent pas devenir des artistes professionnels, tous veulent développer des pratiques artistiques : dessin, musique, danse, cuisine, théâtre, etc.

Des liens plus étroits entre le milieu professionnel, l'éducation artistique et les pratiques amateurs sont à développer, dans une nouvelle dynamique de complémentarité entre l'héritage de l'éducation populaire et celle du milieu artistique professionnel.

L'exigence des pratiques professionnelles, leur meilleure intégration à l'école, dans les structures de formation et de transmission, dans les milieux associatifs, non culturels, et dans l'espace public sont un facteur puissant de montée en qualité des pratiques individuelles.

Créant des solidarités de proximité, elles permettent aussi d'élargir l'horizon des pratiques artistiques en « créant un dialogue entre ce qui se fait dans le local et ce qui se construit dans le global ».

Les équipements culturels du réseau public ne doivent plus être uniquement des lieux de consommation de spectacle vivant, mais ils doivent créer des dynamiques transversales de rencontre, de débat, développer une politique d'incitation « contributive », (comme dans le secteur du logiciel libre), créant une « culture de l'amateur », n'opposant plus les producteurs professionnels d'un côté et les consommateurs de spectacle de l'autre.

Propositions dans le domaine du spectacle vivant et de la musique :

- “ Sortir de la logique de « consommation culturelle », de l’instrumentalisation des publics par des établissements culturels, de la culture de la « fréquentation » et du chiffre, des indicateurs d’activités purement quantitatifs.
- “ Créer des rencontres et développer des « compagnonnages » entre artistes et musiciens professionnels et amateurs, développer rencontres et master class, etc.
- “ Développer un accès à la culture « déritualisé », des manifestations conviviales associées à des lieux de débats transdisciplinaires.
- “ Intégrer les propositions artistiques dans les lieux de vie et de sociabilité, dans l’espace public, les lieux de patrimoine, etc.
Etc.

LES NOUVEAUX « TUYAUX » DE LA CULTURE

Encourager de nouveaux liens entre productions matérielles et immatérielles.

« La politique culturelle doit être une politique de réappropriation des techniques et des capacités de partage, d'écoute, de regard. » Bernard Stiegler

Le développement d'Internet, sa démocratisation, associés à la dématérialisation des contenus et des produits culturels, transforment le rapport qu'entretiennent les publics et la population à la culture.

Dans cette nouvelle « culture de l'écran », musiques, livres, films, mais aussi documentaires et captations de concerts et de spectacles sont aujourd'hui de plus en plus accessibles en ligne à travers de nombreux sites, sur une multiplicité de terminaux, de l'ordinateur aux smartphones...

L'essor de la culture numérique est indissociable de l'évolution des pratiques culturelles pour les années qui viennent. Accès instantané à un répertoire illimité d'œuvres et de contenus, renouvellement des habitudes culturelles, des modèles de consommation culturelle, des repères et des réseaux de prescriptions, menace sur les droits d'auteurs et sur le financement des créateurs, bouleversement des comportements culturels de la nouvelle génération.

Une politique publique liée à cette évolution du numérique suppose une régulation pour ne pas créer une fracture entre ceux qui sont « branchés » et ceux qui ne le sont pas.

Celle-ci doit permettre d'élaborer des stratégies pour créer de nouveaux liens entre l'activité des lieux « traditionnels » de culture et les réseaux numériques, de faciliter l'émergence de nouveaux modèles économiques, de réguler les flux financiers entre producteurs de contenus et fournisseurs d'accès, de protéger les auteurs et les ayants droits, de garantir la diversité des œuvres disponibles en ligne, de faciliter la production de contenus n'entrant pas dans le champ économique et leur mise en ligne, etc.

Propositions dans le domaine du spectacle vivant et de la musique :

- “ Soutenir la numérisation des œuvres, partitions, analyses musicologiques.
 - “ Soutenir le développement des projets de contenus : captations de spectacles et concerts, documentaires musicaux.
 - “ Soutenir les médias prescripteurs en ligne, les sites musicaux collaboratifs.
 - “ Défendre les revenus des créateurs, les droits d’auteurs et d’interprètes. (incitations fiscales, contribution des fournisseurs d’accès à Internet, arbitrages, régulations etc.)
 - “ Faciliter l'accès à ces contenus dans les structures scolaires et d’enseignement musical et le développement d’outils pédagogiques musicaux en ligne.
- Etc.

DE L'UNIVERSEL AU DIVERSEL

Garantir les conditions de la diversité culturelle et favoriser l'ouverture au monde.

« Le défi est donc le suivant : d'abord respecter la validité à priori des valeurs des autres, ensuite, affirmer les siennes propres, et enfin entrer dans un débat interprétatif. Alors seulement les cultures peuvent s'enrichir les unes des autres. » Yves Citton

« La politique des droits culturels doit en conséquence affirmer la nécessité des interactions entre les identités culturelles comme condition de l'unité du genre humain. » Jean-Michel Lucas

« Une autre manière de penser l'homme-au-monde et d'envisager son épanouissement diversel. » Edouard Glissant

La société française, comme l'ensemble des sociétés occidentales, a toujours été multiculturelle. Elle s'est structurée par une politique publique d'intégration de la diversité des cultures en présence, issues de l'immigration. Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique croissante et de « ghettoïsation » des populations, ce modèle est remis en cause par des revendications identitaires et culturelles qui, s'isolent, se « communautarisent », voire s'affrontent. Pourtant cette société multiculturelle est aussi un puissant creuset d'initiatives, d'énergies et d'inventivité, richesses indispensables au développement de la société française.

La responsabilité majeure aujourd'hui des politiques publiques est de garantir et d'encourager des « espaces de dialogues, d'échanges et d'adaptations », remparts contre les replis identitaires et la communautarisation des esprits.

Tenté par la « culture pour chacun » et la « communautarisation » des pratiques et des publics, l'État doit plutôt promouvoir, non pas l'universalité de la culture occidentale, mais « l'universalité des interactions culturelles », valeur qui est au centre de la démocratie.

Dans le domaine culturel, cela veut dire la reconnaissance de cette diversité des cultures, toutes légitimes à contribuer à construire de nouvelles identités artistiques composites, « créolisées », et à bénéficier de l'aide publique.

Il convient pour cela de sortir du dilemme entre universalité et relativisme, entre diversité et unité, et de favoriser les zones de rencontres, de

« recouvrements », les espaces d'échanges et de construction d'œuvres ou de formes nouvelles, transversales, hybrides.

La puissance publique ne doit plus trancher, hiérarchiser, mais permettre le dialogue, la « négociation artistique », où la tradition de l'innovation contemporaine occidentale fertilise la diversité des approches artistiques née de la réalité multiculturelle de la société.

Propositions dans le domaine du spectacle vivant et de la musique :

- “ Garantir le pluralisme des expressions culturelles de la société actuelle dans les établissements publics, théâtres et scènes généralistes financés par la puissance publique.
 - “ Ouvrir les cursus de l'enseignement musical aux enseignements des instruments traditionnels européens et des cultures du monde, aux traditions de l'improvisation et de l'oralité.
 - “ Créer des ponts entre cultures contemporaines et cultures urbaines.
 - “ Associer à la création artistique des moments de débat et de réflexion sur les enjeux multiculturels.
 - “ Encourager la mise en réseau des acteurs culturels à l'échelle européenne et internationale et favoriser le multilinguisme : aide à la circulation, à la traduction des œuvres etc.
 - “ Soutenir les actions de coopérations culturelles (de l'État et des collectivités) mettant en correspondance la dimension internationale et la dimension locale.
- Etc.

FUTURS COMPOSES, RESEAU NATIONAL DE LA CREATION MUSICALE

Futurs Composés regroupe plus de 150 membres actifs dans la création musicale sur le territoire national : centres nationaux de création musicale, éditeurs et labels, ensembles et compagnies, indépendants, structures de production, de diffusion, d'information et de formation, compositeurs, interprètes ...

Le réseau défend la place de la création dans l'évolution des mouvements artistiques et son rapport aux publics. La réflexion, le partage d'expériences et l'organisation collective sont au cœur de ses préoccupations et de ses engagements. Il veille à une meilleure prise en compte de la pertinence artistique et culturelle de la création tant dans les pratiques professionnelles que dans les politiques publiques.

Contact

Futurs Composés
Réseau national de la création musicale

51 rue de Chabrol - 75010 - Paris
33(0)1 77 32 23 19 / 33(0)6 37 57 19 59

contact@futurscomposes.com
www.futurscomposes.com

FUTURS COMPOSES REÇOIT LE SOUTIEN DE

